



- Déplacements illimités
- Kidnapping, rançon, évacuation politique, risques de guerre
- Individuelle Accident à la carte

À PARTIR DE :

70€ / an

Souple Sse et Sécurité de l'AtAcite rec onduction cotiSation en fonction du nombre d'ASSuré S

Ce contrat nominatif et modulable, aux garanties haut de gamme, couvre les voyageurs dans le cadre d'un déplacement professionnel de courte durée, pour le compte de leur employeur ou pour leur propre compte (professions libérales).

La garantie est acquise pour toute une année, sans limite de déplacement et se renouvelle automatiquement à son échéance.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

UN AN RENOUVELABLE
par tacite reconduction

RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE**

NATURE DU SÉJOUR

BUSINESS, EXPAT

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AUCUNE

*Sauf : Syrie, Cuba, Iran, Corée du Nord, Russie et les régions ukrainiennes de Crimée, de la République populaire de Donetsk ou de la République populaire de Lougansk.

infos

• Aucun questionnaire médical préalable.

GARANTIES


**ASSISTANCE
RAPATRIEMENT**


**FRAIS
MÉDICAUX**


ANNULATION


BAGAGES


**INCIDENT
VOYAGE**


**RESPONSABILITÉ
CIVILE**


**INDIVIDUELLE
ACCIDENT**

RENFO RTS, o pTlo NS & TARIF S

COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE

Souscription	Jusqu'à 2 voyageurs	Jusqu'à 3 voyageurs	Jusqu'à 4 voyageurs	Jusqu'à 40 voyageurs	Jusqu'à 80 voyageurs
par personne	165 €	120 €	90 €	84 €	70 €

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

DOMMAGES AU VÉHICULE DE LOCATION : 50 € / personne

À concurrence de la franchise et du montant des réparations, jusqu'à 22.000 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT : 100 € / personne et par tranche de 100.000 €

- Modification du montant de la garantie, en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à 400.000 € par personne, au lieu de 50.000 €.
- Versement d'un capital supplémentaire de 200.000 €, en cas d'accident dans un transport public.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE (EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS - REFUS DE CONGÉS, LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE...)	<ul style="list-style-type: none"> • maximum : 10.000 € par assuré
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES ET ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • maximum : 8.000 € par assuré • Sans franchise
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	illimités
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	prise en charge directe, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	remboursement complémentaire à concurrence de 100 % des frais réels - Sans franchise
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	frais réels
	FRAIS DE CERCEUIL	5 000€
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT et de Sfr AiS de Séjour pour un membre de l'A fAmille	billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> • maximum par personne et par jour : 50 € • maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> • maximum par personne 3 000 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS et pri Se en ch Arge de Sfr AiS de Séjour	billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> • maximum par personne et par jour : 50 € • maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	maximum par assuré : 15.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	maximum par assuré : 50.000 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	maximum par assuré 25.000 €
	 INCIDENT VOYAGE	VOL PAR AGRESSION DES ESPÈCES RETIRÉES
RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 4H		maximum par assuré : 1.000 €
RETARD D'AVION DE PLUS DE 4H		maximum par assuré : 1.000 €
AVANCE DE FONDS		maximum par assuré : 15.000 €
TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS		frais réels
ENLÈVEMENT ET ÉVACUATION POLITIQUE • INd EMNITÉS VERSéES EN cAS d E dé TENTION • c ONSu LTANT Spéc IALISé		<ul style="list-style-type: none"> • 400 € / 24 heures, maximum 20.000 € par évènement • j usqu'à 125.000 € par évènement
 IND. ACCIDENT	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SUITE À UN ACCIDENT	jusqu'à 100 € /jour
	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	par assuré : 50.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	par assuré : 50.000 €
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • maximum dommages corporels, matériel, et/ou immatériel : 7.500.000€ • Sans franchise